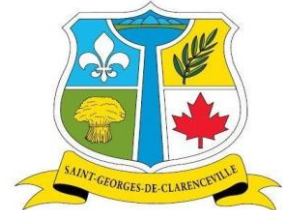


CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

MRC DU HAUT-RICHELIEU

MUNICIPALITE DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE



RÈGLEMENT 2019- 630 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-614 RELATIF À LA TARIFICATION DES IMMEUBLES SUR LES RUES MONIQUE, SÉNAK ET 1RUE, ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT;

CONSIDÉRANT que toute municipalité peut, par règlement, imposer le paiement d'une compensation pour services municipaux aux propriétaires des immeubles situés sur son territoire en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1);

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent projet de règlement 2019-630 a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 avril 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Beaudoin et
APPUYÉ PAR M. David Adams**

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le projet de Règlement 2019-630 modifiant le règlement 2018-614 relatif à une tarification pour l'utilisation, par les immeubles des rues Monique, Sénak et 1 rue selon les dispositions suivantes :

Article 1 : Modifie l'article 1 du Règlement 2018-614 par le libellé suivant : Il est, par le présent règlement, imposé à tout utilisateur des infrastructures ou à toute personne en bénéficiant de ces structures du réseau d'eau potable et d'eau usée une tarification sur les immeubles décrits à l'annexe 1 du présent règlement. Le tarif annuel de six cents trente-trois et trente-trois (633.33 \$) est perçu sous forme de taxe annuellement sur une période de quinze ans à partir du 1^{er} janvier 2019.

Article 2 : Toute article ou toute disposition qui n'est pas en concordance avec le présent règlement sera modifié.

Article 3. Le présent règlement en vigueur conformément à la loi.

(signé)

Marie-Eve Brin,

Directrice générale

Municipalité de Saint-Georges-de-
Clarenceville

(signé)

Renée Rouleau

Mairesse

Municipalité de Saint-Georges-de-
Clarenceville

Dépôt de l'avis de motion ; le 9 avril 2019


Dépôt et adoption du projet de règlement; le 9 avril 2019

Adoption du règlement : 14 mai 2019

Avis de publication : 19 juin 2019

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Mme Marie-Eve Brin 
Directrice-générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Donnée le 18 juin 2019